

Avant de laisser Gérard GUESNE nous présenter nos priorités tant en fonctionnement qu'en investissement au titre des dépenses comme des recettes, je tiens à rappeler les axes qui ont guidé notre approche budgétaire marquée de **difficultés** mais aussi d'**ambitions**.

Le projet de budget 2018 s'articule autour de **trois orientations principales** :

- Un **contrôle strict des dépenses de fonctionnement** afin de dégager un **autofinancement le plus élevé possible**,
- un autofinancement supérieur au remboursement de la dette en capital pour **favoriser l'investissement** tout en **limitant le recours à l'emprunt**
- **pas de revalorisation des taux d'imposition** et donc le maintien d'une **pression fiscale modérée**.

Cependant, ces objectifs s'inscrivent dans un **environnement à la fois contraint et incertain** :

- contraint, du fait de l'**arrêt d'un certain nombre d'emplois aidés** et de la **forte et constante baisse des dotations**,
- incertain, compte tenu de l'**absence d'élément sur le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement et du Fonds de Péréquation Inter Communal** par exemple.

1) **La Maîtrise des dépenses de fonctionnement** :

L'exercice est difficile quand de plus en plus souvent des **charges s'imposent à notre commune** comme celles de la gestion de documents administratifs – C.N.I., passeport... - qui financièrement ne sont que très **partiellement compensées**.

De même, l'arrêt des emplois aidés complique la gestion des charges de personnel lesquelles constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement.

D'autant qu'à effectif constant, à lui seul l'**effet Glissement Vieillesse Technicité** qui est la conséquence de l'évolution des carrières des agents entraîne une augmentation qui peut être estimée à plus de 3%, **soit environ 170K€**.

2) L'Endettement :

La trajectoire de diminution des encours bancaires sera poursuivie et si possible comme en 2016 et en 2017 aucun emprunt ne sera contracté ou bien d'un montant inférieur à celui des capitaux remboursés, soit en 2018, une échéance de remboursement de 1.357K€.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 de 14.038K€ tient compte de l'opération de sortie de l'emprunt indexé sur le Frs Suisse avec un nouvel emprunt à taux fixe mais elle n'intègre pas le fonds de soutien de l'Etat.

Ainsi corrigé, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est d'à peine 10.400K€ (14.038K€ - 3.688K€), soit un endettement par habitant d'environ 1.120€ et non de 1.515€.

Enfin, l'endettement doit s'apprécier au regard des capacités de la Collectivité c'est-à-dire de ses bases d'imposition, lesquelles sont à LFB importantes, soit 10.152K€ de T.H., 12.403K€ de Foncier Bâti et 130K€ de Foncier non Bâti.

3) Recettes de fonctionnement et Impôts :

Depuis 2014, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés, de ce fait 2018 serait la cinquième année consécutive de stabilité des taux d'imposition.

| année | recette fonct. | recette fiscale | % fisc |
|-----------------|----------------|-----------------|--------|
| 2010 | 12 719 000 € | 6 613 880 € | 52,00% |
| 2017 | 12 808 000 € | 8 325 200 € | 65,00% |
| variation 17/10 | 0,70% | 25,87% | |

4) Base d'imposition :

La loi de finances fixe l'évolution des bases sur celle de l'inflation de l'année précédente, soit une progression des bases en 2018 de 1,24% (référence inflation 2017).

La réforme de la Taxe d'Habitation dont la suppression est annoncée pour 80% des ménages, voire 100% d'entre eux, constitue une incertitude réelle au regard du montant de cette recette pour notre commune.

En 2017, le montant de T.H. s'élevait à **2.004.000€**, soit **près du quart des recettes fiscales** et son taux était à LFB de 19,74% contre 24,38% pour la moyenne nationale.

De même, cette réforme justifie chez les contribuables de **sérieuses interrogations** quant aux modalités de son remplacement.

Cette démarche est ancienne et bien connue. Elle commence par des allègements accordés aux contribuables qui sont compensés par l'Etat pour les collectivités locales.

Elle se poursuit, généralement, par des exonérations qui anticipent l'extinction progressive de l'impôt local et son remplacement par des dotations de l'Etat dont les montants attribués aux collectivités locales sont gelés une fois pour toute.

Si les ressources financières des collectivités sont ainsi globalement préservées, bien que figées, leur autonomie fiscale est par contre fortement amoindrie.

Cela nuit d'ailleurs au lien entre le citoyen/contribuable et sa collectivité locale.

5) La Dotation Globale de Fonctionnement – DGF – et ses compléments :

La loi de finances prévoit pour les communes une stabilité de la **Dotation Globale de Fonctionnement**.

Cependant, il convient de mesurer la forte baisse de ce financement qui est la plus importante de nos recettes.

La **perte cumulée entre 2010 et 2017 s'élève à plus de 3,9M€** ; c'est ainsi que son montant net est passé de 2.589K€ à 1.205K€.

a) Masse salariale et DGF :

La DGF couvrait **près de 56% de la masse salariale en 2010** or ce rapport n'a cessé de se dégrader pour se situer, à seulement, **un peu plus de 21% en 2017**.

| Total | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Masse salariale | 4 630 000 € | 4 812 000 € | 5 319 000 € | 5 673 000 € | 5 701 000 € | 5 543 000 € | 5 424 900 € | 5 663 700 € |
| D.G.F. | 2 587 000 € | 2 366 000 € | 2 360 000 € | 2 336 000 € | 2 227 544 € | 1 975 169 € | 1 741 734 € | 1 204 958 € |
| % DGF/salaire | 55,87% | 49,17% | 44,37% | 41,18% | 39,07% | 35,63% | 32,11% | 21,28% |

b) Recette de fonctionnement et D.G.F. :

Entre 2010 et 2017, la part de la D.G.F. dans le total des recettes de fonctionnement est passée **de plus de 20% à moins de 10%**.

Sur cette même période 2010/2017, les recettes de fonctionnement sont restées strictement stables à + 0,01% alors que la D.G.F. a diminué de plus de 53%.

| année | recette fonct. | D.G.F. | % D.G.F. |
|-----------------|----------------|-------------|----------|
| 2010 | 12 807 000 € | 2 587 000 € | 20,20% |
| 2016 | 12 719 000 € | 1 741 000 € | 13,69% |
| 2017 | 12 808 000 € | 1 205 000 € | 9,41% |
| variation 17/16 | 0,70% | -30,79% | |
| variation 17/10 | 0,01% | -53,42% | |

Quant à la **Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle**, son enveloppe est annoncée en baisse de 12%. Or en 2017, cette dotation représentait plus de 362K€ pour notre Collectivité. Sur la base d'une réduction de 12% cela pourrait représenter **une perte de recettes de plus de 43K€**.

Enfin au titre de la **Contribution au Redressement des Finances Publiques – CRPF** -, l'effort financier demandé aux collectivités locales, depuis 2014, pour contribuer à la réduction du déficit public, n'est pas encore connu pour 2018.

Ce dispositif se traduit par un **prélèvement** sur le montant de notre DGF. En 2017 il s'élevait à près de **113K€**.

6) Le Fonds de Péréquation Inter Communal – FPIC - :

Depuis 2012, ce Fonds décidé au titre de la solidarité entre les communes se traduit pour LFB par un prélèvement qui ne cesse d'augmenter. Il est passé de près **de 17K€ en 2012 à plus de 97K€ en 2017**.

Au plan national, il est annoncé en 2018 au même montant que celui de 2017 soit 1Md€. On peut penser qu'il en sera de même pour la contribution versée par LFB.

7) La Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL - :

Cette dotation est reconduite et même pérennisée, nous veillerons donc à en bénéficier au titre de projets d'investissements dans les domaines des économies d'énergies et de mise aux normes.

8) L'Environnement financier :

En 2017, l'application des premières mesures de la loi NOTRe s'est traduit par le transfert à la CCHS des **compétences développement économique et promotion du tourisme**.

Il convient d'ajouter le passage en **Fiscalité Professionnelle Unique** – F.P.U. – décidé à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui concerne les recettes à caractère économique.

Désormais, la CCHS les perçoit en totalité et elle reverse aux communes des **Attributions de Compensation**, soit pour LFB un montant fixé, à ce jour, à 2.287.965€. Celui-ci évoluerait s'il y avait de nouveaux transferts de compétence vers la CCHS.

Tout cela a évidemment des effets budgétaires.

9) Environnement économique et orientations :

La **croissance économique est à la fois faible et fragile**, elle se traduit, par exemple, par une légère reprise des constructions – 11 permis de construire en 2017 contre 6 en 2016.

Dans cette conjoncture un peu plus favorable et malgré la loi NOTRe, il faut **poursuivre l'aide à la création d'emplois** en prospectant des entreprises nouvelles et en favorisant le développement des activités existantes.

La **Ville continuera aussi de soutenir les associations**, soit un montant de subvention d'environ **273K€**.

De la même manière, la **tarification des services et prestations** proposés par la Ville sera **maintenue à des prix modérés**. Au total cela représente une recette de l'ordre de **960K€ dont 350K€ au titre du CMS**.

Dans le **domaine social**, beaucoup a déjà été fait. Il faut pourtant **veiller à rester à l'écoute des personnes et des familles**. C'est un travail difficile, engagé depuis longtemps, qu'il convient de continuer en proposant, si possible, des solutions globales en terme d'activité, de logement et de soins.

Pour les **jeunes**, si cela est encore possible, il faut **enrichir l'offre d'activités** qui leur sont proposées. Elles sont déjà nombreuses, de qualité et ouvertes à un large public de jeunes et d'adolescents.

Quant aux **personnes âgées et handicapées**, leur situation plus fragile que celle du reste de la population est une préoccupation réelle. Il s'agit de leur assurer des **services et des infrastructures adaptées** à des besoins de plus en plus délicats compte tenu notamment de l'allongement de la durée de la vie. Cela implique aussi de **ne pas relâcher nos efforts en faveur de l'offre de soins de proximité**.

La **valorisation du cadre de vie** et l'**offre culturelle** sont nécessaires tant vis-à-vis des Fertois que vis-à-vis de décideurs économiques extérieurs ou bien encore de touristes.

Elles contribuent à rendre encore plus agréable la **qualité de la vie** dans notre Ville et à **renforcer son attractivité**. Cela passe par la rénovation de son **patrimoine historique**, la mise en valeur de ses **patrimoines urbain et naturel** ainsi qu'une **programmation culturelle** marquée de **diversité et de qualité**.

Enfin, les **Travaux en régie** c'est-à-dire l'ensemble des investissements réalisés par les agents de la Ville resteront à un **montant significatif soit entre 450 et 500K€** comme par les années passées.

Je laisse maintenant le soin à Gérard GUESNE de vous présenter les grandes orientations pour l'année 2018.